



copie pr. la Légation de Suisse à Paris

DÉLÉGATION SUISSE

à la Haute Autorité de la
Communauté européenne du Charbon
et de l'Acier

C. 4. - BR/hp

concerne: Présidence de la
Haute Autorité
Succession de M. Monnet

Paris, le 14 février 1955.

Confidentielle



M. H. 17.2.

Monsieur le Ministre,

Lors de mon dernier passage à Luxembourg, le 7 février, je n'ai pas manqué de rendre visite à M. Monnet, dans le désir de le saluer avant qu'il ne dépose le mandat que lui avaient confié les six Ministres des Affaires Etrangères.

J'y ai trouvé une atmosphère et j'y ai recueilli des observations, qui feront l'objet du présent rapport.

1. La chute du Gouvernement Mendès-France, que M. Monnet enregistrait comme un fait inéluctable, n'a provoqué de la part de mon interlocuteur aucun commentaire acide et de nature personnelle. En revanche, et comme vous pouvez aisément l'imaginer, M. Monnet n'a pas cédé ses critiques à l'égard des conceptions mendésiennes sur la politique européenne, qui, selon le Président de la Haute Autorité, ont eu pour double conséquence de ralentir, sinon de compromettre, l'édification d'une Europe intégrée et d'affaiblir les chances de voir ^{se} consolider et s'enraciner une Allemagne occidentale et démocratique.

A la Division des Affaires politiques
du Département Politique fédéral,

B e r n e.



2. Quant à la politique du Gouvernement de M. Mendès-France sur le plan intérieur et particulièrement économique, M. Monnet voit dans son échec la confirmation des thèses, qu'il n'a jamais cessé de développer, dans ses conversations davantage que dans l'exposé de ses thèses officielles, et selon lesquelles une rénovation des structures fondamentales politiques, économiques et sociales de la France ne peut s'accomplir avec succès que sous le double effet d'un effort intérieur et d'une pression exercée d'une manière permanente de l'extérieur, par le truchement d'autorités supranationales, telles la CECA ou la Communauté politique européenne.

3. Au sujet de l'avenir de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, M. Monnet n'éprouvait aucune crainte, conscient qu'il était et qu'il restait de la multiplicité des obstacles auxquels se heurterait à l'avenir aussi la construction de l'Europe intégrée, et auxquels il convenait de faire face avec autant de ténacité que dans le passé. Il appuyait son réalisme optimiste, en particulier, sur les constatations que son activité lui avait permis de réunir, notamment quant à l'évolution des institutions de la Communauté. Il se félicitait, faisant montre une fois de plus de ce mélange d'empirisme, de réalisme et de conceptions ambitieuses très caractéristique chez lui, tout à la fois, de l'influence prise par le Conseil des Ministres de la CECA, où chacun prend position sur un pied d'égalité, quelle que soit la puissance politique et économique du pays qu'il représente - amorces du Conseil des Etats suisses, se disait-il - et du traité d'association avec le Royaume-Uni, alors même que ces deux faits marqueraient sans doute un éloignement des thèses primitives du créateur et du premier président de la Haute Autorité.

En me confiant ses observations, en me faisant part

de ses convictions, je dirais même de sa foi, dans une Europe fédérée, sur un ton de bonhomie et de confiance inébranlable, il feuilletait un ouvrage, qui était la Constitution de la Confédération, et il se référait à l'article 3. de notre Charte, qui définissait le partage de la souveraineté entre les cantons et la Confédération. Spontanément, il reconnaissait que la neutralité de la Suisse et ses traditions particulières lui assignaient un statut propre vis-à-vis de la construction européenne. En lieu et place d'une adhésion au Traité de la CECA, d'un traité d'association, tel celui convenu entre le Royaume-Uni et la Haute Autorité, c'est bien un accord de consultation, qui s'imposait entre la Haute Autorité et la Suisse.

4. Par ailleurs, je n'ai trouvé ni chez M. Monnet, ni dans son entourage, trace d'une intention du Président de la Haute Autorité de retirer sa démission au lendemain de la chute du Cabinet Mendès-France, en dépit des rumeurs persistantes qui circulent à Luxembourg comme au sein des Chancelleries des six Pays, à ce sujet.

Est-ce à dire que la situation, créée par la démission de M. Monnet, soit aujourd'hui éclaircie? Certes non. Ainsi que vous le savez, la candidature de M. Ramadier n'avait provoqué aucun enthousiasme chez les cinq partenaires de la France, mais pas davantage de réelle hostilité. Cependant, comme cette candidature n'avait pas été présentée officiellement par le Gouvernement français et que M. Mendès-France a disparu dans l'intervalle, on a voulu en conclure qu'il n'existait plus de candidature Ramadier, d'où l'apparition de ballons d'essai, telle la candidature de M. Rey, membre du Gouvernement belge. Quoi qu'il en soit, la crise française contraignait la Haute Autorité à ajourner la réunion du Conseil des Ministres. La Communauté,

sous peine de ne pouvoir plus fonctionner, s'est vue conduite par voie d'interprétation du Traité, à demander à M. Monnet de rester en fonctions au-delà du 10 février. Les informations, selon lesquelles M. Monnet allait retirer sa démission, s'en sont trouvées amplifiées! Selon l'un de ses collègues, il n'y a rien de solide dans ces assertions. L'idée maîtresse de M. Monnet étant de déborder la CEEA par une communauté politique, dotée de larges pouvoirs économiques, il paraissait à son interlocuteur peu vraisemblable que le Président de la Haute Autorité consentît à solliciter les suffrages des Ministres des Affaires Étrangères, se contentant de l'espoir fragile de voir le nouveau Gouvernement français reprendre et mener à chef les objectifs européens des Cabinets qui ont précédé celui de M. Mendès-France. C'est précisément parce qu'il n'entend pas être le président du conseil d'administration d'une organisation économique à pouvoirs limités à deux secteurs de la production que M. Monnet a donné sa démission. On ne voit pas comment le futur Cabinet français, dans la mesure où il en aurait le désir, aurait la possibilité de faire triompher des conceptions fédéralistes européennes d'une Chambre réellement "introuvable" et d'appuyer, en ce faisant, M. Monnet dans une nouvelle croisade européenne!

C'est bien plutôt en rentrant dans le rang en temps utile, avant les élections générales françaises, et en reprenant sa liberté, que M. Monnet disposera d'atouts non négligeables pour mener son combat, tout au moins en France, et pour autant que le Chancelier Adenauer ne sorte pas trop affaibli de l'éclipse des idées européennes qui est survenue avec l'arrivée au pouvoir de M. Mendès-France.

Dans l'intervalle, nombre de ses collègues, parmi lesquels il faut ranger MM. Spierenburg et Coppé, s'emploieront à consolider la CEEA, en s'efforçant de résoudre les problèmes

qui se poseront, comme aussi d'intensifier les relations avec les organisations européennes de nature économique et les pays non membres, tels que la Suisse, par le truchement d'un accord de consultation.

+ +

Telles sont les constatations que j'ai été appelé à faire récemment à Luxembourg, et je croyais utile de vous les faire tenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le chef de la délégation:

Une copie de la présente
lettre est adressée à (au):

- la Division des Affaires politiques
(section financière) du DPF,
- la Division des Organisations internationales du DPF,
- M. le Ministre H. Schaffner, Directeur
de la Division du Commerce,
- Secrétariat de la Division du Commerce,
- la Légation de Suisse en France.

Beni Dan